

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 659

6 juillet 2005

SOMMAIRE

A.M.R. S.A., American Manufacturers' Representatives, Luxembourg	31594	FTE Production, S.à r.l., Redange-Attert.	31586
A.s.b.l. Roer-Katz, Résidence Belle Vallée, Luxembourg	31588	Futefin S.A., Diekirch	31631
Apollo EU II, S.à r.l., Luxembourg	31618	Gateway Telecom S.A., Doncols.	31629
Art Project, S.à r.l., Luxembourg	31591	Gateway Telecom S.A., Doncols.	31629
Auto-Ecole d'Ettelbruck, S.à r.l., Ettelbruck.	31586	Glacier Holdings Partners S.C.S., Luxembourg	31595
Axe Real Estate S.A., Luxembourg	31612	Hellington Holding S.A., Luxembourg	31608
Beneshare Transport Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	31627	Holzmarkt A.G., Troisvierges	31586
Blackbird Investment S.A., Luxembourg	31609	Immo Raer S.A., Weiswampach	31594
Blackbird Investment S.A., Luxembourg	31610	Innortho S.A.	31615
Blacksmith Holding, S.à r.l., Luxembourg	31611	Iprom, S.à r.l., Diekirch	31630
Bopan S.A., Larochette	31618	Jugendtreff Käl/Téiteng, A.s.b.l., Kayl	31599
Canterbury Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31612	Kobembourg, S.à r.l., Reisdorf	31631
Carlisle Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	31606	Lion 51 S.A.	31608
Carlisle Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	31607	Lobelux S.A., Wincrange	31631
(Les) Caves Saint Thomas Lux, S.à r.l., Roeser.	31615	M.M.A. International S.A., Luxembourg	31587
Cerardenne S.A., Beiler.	31632	Millecento S.A., Luxembourg	31611
CLIG S.A., Crendal	31628	Millecento S.A., Luxembourg	31612
CLIG S.A., Crendal	31628	Mondiala Technology Europe S.A., Wiltz	31629
Company-Harbor Soparfi S.A., Crendal	31627	Nordic Fashion, S.à r.l., Luxembourg	31610
Company-Harbor Soparfi S.A., Crendal	31627	Panorama, S.à r.l. - Agence de Voyages et de Tourisme, Luxembourg	31601
CoPROcess S.A., Luxembourg	31616	Patrick Weber, S.à r.l., Stegen	31632
Crealex S.A., Luxembourg	31617	Polytech Finance S.A., Luxembourg	31592
D. Carette S.A., Oberwampach	31632	Polytech Finance S.A., Luxembourg	31593
D.P.R. S.A., Schouweiler	31615	Powergen Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31614
Deutsche Gas, S.à r.l., Luxembourg	31596	Premier I S.A., Luxembourg	31615
Duault & Jacquemin, S.à r.l., Pétange	31616	ProLogis France XXI, S.à r.l., Luxembourg	31609
Duault & Jacquemin, S.à r.l., Pétange	31617	ProLogis France XXXIX, S.à r.l., Luxembourg	31610
Duke Finance S.A., Luxembourg	31602	ProLogis UK LXXXI, S.à r.l., Luxembourg	31607
Electricité Kohnen S.A., Redange-sur-Attert	31596	ProLogis UK LXXXII, S.à r.l., Luxembourg	31610
Electricité Kohnen S.A., Redange-sur-Attert	31596	ProLogis UK XLI, S.à r.l., Luxembourg	31601
ESOP (Lux), S.à r.l., Luxembourg	31615	ProLogis UK XLVI, S.à r.l., Luxembourg	31600
Euro Central AG, Weiswampach	31630	Protein System S.A., Luxembourg	31614
Eurosquare 1 TE, S.à r.l., Luxembourg	31612	QS Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31610
Fidare S.A., Luxembourg	31607	Real Estates Brokerage S.A., Luxembourg	31594
Fiji Water Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	31615	Real Estates Promotion S.A., Luxembourg	31614
		Recyplex, S.à r.l., Echternach	31630
		Remp Holding S.A., Luxembourg	31587
		SELUX, S.à r.l., Services & Engineering Luxembourg, Ettelbruck	31631

Sieg Holding S.A., Luxembourg	31601	Spitar Holding S.A., Luxembourg	31598
Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Echternach	31612	Teamsearch Luxembourg S.A., Luxembourg	31602
Société de Gestion Comptable, S.à r.l., Luxembourg	31616	Teamsearch Luxembourg S.A., Luxembourg	31605
Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Luxembourg	31616	Training Consulting and Search S.A., Luxembourg	31628
Socimmola, S.à r.l., Bertrange.....	31616	Training Consulting and Search S.A., Luxembourg	31628
Sofocom S.A., Wiltz	31628	Transport und Technik, G.m.b.H., Echternach ...	31617
		Tumba, S.à r.l., Luxembourg	31614
		Walterstuff, S.à r.l., Watrange.....	31632

FTE PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8508 Redange-Attert, 36, rue de Reichlange.
R. C. Diekirch B 4.922.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(900785.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

AUTO-ECOLE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 93.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 février 2005, réf. DSO-BB00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 mars 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900793.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

HOLZMARKT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R. C. Luxembourg B 99.942.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2005

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2005 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

En vertu de l'autorisation reçue des actionnaires, conformément à leur deuxième résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, le Conseil d'Administration décide de nommer deuxième Administrateur-délégué de la société, Monsieur Herbert Siquet, demeurant à B-4800 Verviers, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 février 2005.

Pour HOLZMARKT A.G.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2005, réf. DSO-BB00226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900802.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

REMP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 80.369.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2005, le changement suivant a eu lieu:

1) Monsieur Michael Patrick Dwen démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et est remplacé au conseil d'administration pour une durée de 6 ans à partir de ce jour par;

- Madame Brenda Patricia Cocksedge, consultante, né le 31 août 1949 à Londres, demeurant à Flat N° 5158, Golden Sands N° 5, PO Box 9168, Mankhol, Dubai, UAE avec pouvoir de signature individuelle (administrateur et administrateur-délégué).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018988.3/637/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

M.M.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 35.819.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

GREGSON INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme M.M.A. INTERNATIONAL S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 35.819), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été constituée par acte notarié, en date du 11 janvier 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 227 du 30 mai 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 18 mai 2001.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Le comparant déclare que GREGSON INVESTMENT, S.à r.l., préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société M.M.A. INTERNATIONAL S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder, avec effet au 31 décembre 2004, à la dissolution de la société M.M.A. INTERNATIONAL S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout les actifs, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société, ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société M.M.A. INTERNATIONAL S.A.

Les livres et documents comptables de la société M.M.A. INTERNATIONAL S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 février 2005, vol. 430, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2005.

H. Hellinckx.

(021963.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**A.s.b.l. ROER-KATZ, Résidence BELLE VALLEE, Association sans but lucratif,
(anc. FONDATION ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE).**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

I.

a) Monsieur Pierre Schneider, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 21, avenue Gaston Diderich, Président du Conseil d'Administration;

b) Madame Thérèse Bulz, sans état particulier, de nationalité française, demeurant à L-2523 Luxembourg, 18, rue Jean Schoetter;

c) Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5956 Itzig, 9, rue de la Corniche;

d) Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité américaine, demeurant à L-1258 Luxembourg, rue Jean-Pierre Brasseur;

e) Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

f) Monsieur Michel Bulz, fonctionnaire européen, de nationalité française, demeurant à L-2523 Luxembourg, 18, rue Jean Schoetter;

agissant en leur qualité d'administrateurs de FONDATION ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 36, rue de la Semois,

constituée sous la dénomination de LE HOME ISRAELITE suivant acte reçu par Maître Jacques-Ernest-Georges Faber, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1954, publié au Mémorial C numéro 20 du 29 mars 1954,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 129 du 15 mars 1991, contenant notamment le changement de la dénomination en FONDATION ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE.

II.

a) Monsieur Robert Moyse, représentant de commerce, demeurant à L-1225 Luxembourg, 13, rue Beatrix de Bourbon;

Président;

b) Monsieur André Cahen, commerçant, demeurant à L-1514 Luxembourg, 19, rue Xavier de Feller;

Vice-Président;

agissant en leur qualité de président respectivement vice-président de l'association sans but lucratif ESRA, ayant son siège social à Luxembourg, créée par acte sous seing privé en date du 1^{er} août 1952, publié au Mémorial C numéro 69 du 23 août 1952, fondatrice de FONDATION ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE, anciennement LE HOME ISRAELITE et représentant pour autant que de besoin ladite association sans but lucratif lors de la présente modification des statuts.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les modifications dans les statuts de FONDATION ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE:

Première résolution

Il est constaté que la FONDATION ROER-KATZ, RÉSIDENCE BELLE-VALLEE n'est pas un établissement d'utilité publique sous forme de fondation mais une association sans but lucratif.

Deuxième résolution

La dénomination de l'association sans but lucratif est modifiée en ASBL ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE.

Troisième résolution

L'objet social de l'association sans but lucratif aura désormais la teneur suivante:

«L'association a pour objet la création et la gestion d'une maison de retraite.

Elle peut également avoir pour objet la création et la gestion d'une crèche et jardin d'enfants.»

Quatrième résolution

Il est procédé à une refonte complète des statuts de l'association sans but lucratif ASBL ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ASBL ROER-KATZ, Résidence BELLE-VALLEE.

Elle a son siège à Luxembourg.

Sa durée est illimitée.

Chapitre II. Objet et moyens d'action

Art. 2. L'association a pour objet la création et la gestion d'une maison de retraite.
Elle peut également avoir pour objet la création et la gestion d'une crèche et jardin d'enfants.

Chapitre III. Membres

Art. 3. L'association comprend des membres actifs, personnes physiques ou morales; leur nombre ne saurait être inférieur à trois; dans le cas de membres mineurs, l'autorisation du représentant légal est exigée.

Art. 4. La qualité de membre actif est conférée par le conseil d'administration sur demande écrite ou verbale.

Peut devenir membre actif toute personne physique ainsi que toute personne désirent soutenir l'association ou promouvoir ses buts.

Par le seul fait de la demande d'adhésion tout membre s'engage à se conformer aux présents statuts.

En cas de rejet de la demande, le sollicitant peut interjeter recours auprès de l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

Art. 5. La qualité de membre actif se perd:

- a) par la mort du titulaire;
- b) par la démission écrite;
- c) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle;
- d) en cas d'infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou à la bienséance, l'exclusion peut être prononcée provisoirement par le conseil d'administration sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée Générale.

Tout membre qui cesse de faire partie de l'association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'association, les cotisations qui ont été versées restant acquises à l'association.

S'il réintègre l'association, les conditions applicables sont les mêmes que pour les nouveaux membres.

Chapitre IV. Cotisations, année sociale, ressources

Art. 6. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration. Il ne peut dépasser le montant de deux cent cinquante euros (250,- EUR).

Art. 7. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques;
- e) des produits des activités de l'association.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 8. L'année sociale commence premier septembre et prend fin le trente et un août de chaque année.

A la fin de l'année sociale, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Chapitre V. Administration

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de dix-sept membres au maximum.

Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité des votants. Leur mandat dure un an.

Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration choisiront en leur sein, à la majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, les deux dernières fonctions pouvant être cumulées. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou à défaut par le vice-président.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est décisive.

Le conseil d'administration est valablement constitué pour prendre une décision si la moitié des membres est présent.

Le conseil d'administration a compétence pour tous actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. Il peut charger le secrétaire de l'évacuation des affaires courantes.

Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

Pour lier l'association, les actes du conseil d'administration devront porter la signature conjointe du président ou du vice-président et d'un autre membre du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut conférer le titre de président d'honneur aux présidents sortants et de membres d'honneur à toute personne ayant apporté une contribution morale ou matérielle à la réalisation des buts poursuivis.

Les membres d'honneur ne peuvent, comme tels, faire valoir aucun droit dans l'administration ou sur l'actif de l'association.

Art. 11. Le conseil d'administration peut se faire assister d'un comité de gestion relatif à la crèche/jardin d'enfants, dont le président sera chargé de faire rapport au conseil d'administration.

Chapitre VI. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an. Elle est en outre convoquée chaque fois que le conseil d'administration ou au moins un dixième des membres de l'association le juge nécessaire. Dans tous les cas le conseil d'administration se charge de la convocation de l'assemblée générale.

Les convocations se font par simple lettre au moins dix jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Les résolutions prises par l'assemblée générale sont consignées par le secrétaire, le président ou à défaut le vice-président devant contresigner, et conservées au siège social où tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour le prochain exercice à l'assemblée générale pour approbation, conformément à l'article 13 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui.

Les comptes sont contrôlés par 2 réviseurs de caisse désignés par l'Assemblée Générale pour la durée d'un an.

Chapitre VII. Modification des statuts, dissolution

Art. 14. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, conformément aux articles 19 à 23 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, l'actif subsistant après extinction du passif sera versé à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou à une fondation poursuivant une activité analogue, à déterminer lors de la dernière assemblée.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de ladite loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Cinquième résolution

Sont confirmés comme administrateurs de l'association:

a) Monsieur Pierre Schneider, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 21, avenue Gaston Diderich, Président du Conseil d'Administration;

b) Madame Thérèse Bulz, sans état particulier, de nationalité française, demeurant à L-2523 Luxembourg, 18, rue Jean Schoetter;

c) Madame Paulette Hertz, commerçante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5956 Itzig, 9, rue de la Corniche;

d) Monsieur Robert Simon, ingénieur, de nationalité américaine, demeurant à L-1258 Luxembourg, rue Jean-Pierre Brasseur;

e) Monsieur Dr. Francis Cerf, cardiologue, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

f) Monsieur Michel Bulz, fonctionnaire européen, de nationalité française, demeurant à L-2523 Luxembourg, 18, rue Jean Schoetter.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge exclusive de l'association.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2005, vol. 530, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2005.

J. Seckler.

(021875.3/231/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.555.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fourteenth of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CHRISPINE CORPORATION N.V., having its registered office at Curaçao, The Netherlands Antilles,
here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Gilles Lecomte, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy given on December 2, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on September 1, 2004, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, CHRISPINE CORPORATION N.V. is the sole actual shareholder of ART PROJECT, S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on November 3, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 34 of January 11, 2000. The articles of incorporation have been modified by a deed of M^e Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on September 27, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1676 of November 22, 2002.

- that the capital of the corporation ART PROJECT, S.à r.l. is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that CHRISPINE CORPORATION N.V. has decided to dissolve the company ART PROJECT, S.à r.l. with effect as from December 31, 2004, as the business activity of the corporation has ceased;

- that CHRISPINE CORPORATION N.V., being sole owner of the shares and liquidator of ART PROJECT, S.à r.l., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of ART PROJECT, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CHRISPINE CORPORATION N.V., having its registered office at Curaçao, Antilles Néerlandaises,
ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration datée du 2 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 1^{er} septembre 2004, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, CHRISPINE CORPORATION N.V. est la seule et unique associée de la société ART PROJECT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 novembre 1999, publié au Mé-

morial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 34 du 11 janvier 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1676 du 22 novembre 2002.

- que le capital social de la société ART PROJECT, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que CHRISPINE CORPORATION N.V. a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet au 31 décembre 2004, la société ART PROJECT, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que CHRISPINE CORPORATION N.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ART PROJECT, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ART PROJECT, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg,

9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 février 2005, vol. 430, fol. 63, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2005.

H. Hellinckx.

(021962.3/242/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**POLYTECH FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. QUANTOR S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.699.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUANTOR S.A., avec siège social à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis, constituée sous la dénomination de POLYTECH FINANCE HOLDING, suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 20 du 15 janvier 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 67 du 8 février 1996, modifiée en QUANTOR S.A., suivant acte reçu par le prédit notaire Lecuit, en date du 22 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 776 du 26 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.699.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyril Szlachetka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de QUANTOR S.A. en POLYTECH FINANCE S.A.

2. Modification de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

3. Transfert du siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
4. Révocation des membres du conseil d'administration.
5. Nomination de Monsieur Jean Faber, Monsieur Cyril Szlachetka et Mademoiselle Jeanne Piek en remplacement des administrateurs révoqués.
6. Nomination de la société REVILUX S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société QUANTOR S.A.
7. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en POLYTECH FINANCE S.A.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POLYTECH FINANCE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Jacqueline Deladrier, Monsieur Jean-Marc Perdreau et Madame Sylvie Saurreaux, de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement d'administrateur-délégué de la société, et de leur donner décharge pleine et entière.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Monsieur Cyril Szlachetka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille dix.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société anonyme REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille dix.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, C. Szlachetka, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, vol. 147S, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

E. Schlessner.

(022006.3/227/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**POLYTECH FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. QUANTOR S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.699.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

E. Schlessner

Notaire

(022007.3/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31594

A.M.R. S.A., AMERICAN MANUFACTURERS' REPRESENTATIVES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.655.

Patrick Picco démissionne de toutes ses fonctions avec effet immédiat.

Le 4 mars 2005.

B. Entringer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01831. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021964.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

IMMO RAER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, Maison 150.
H. R. Luxemburg B 103.026.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2004

Im Jahre zweitausendundvier, den zehnten Dezember, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, maison 150, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft IMMO RAER S.A.

Es sind erschienen:

S.M.C, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, 105, Auf dem Kiemel	40 Anteile
L.T.C.C. S.A., mit Sitz in Weiswampach, maison 150	30 Anteile
LES EDITIONS SAPHIR, mit Sitz in Luxemburg, 134, boulevard Patton	30 Anteile

Es wird festgestellt daß die Aktionäre vollständig erschienen sind und einstimmig folgenden Beschluss beschliessen.

1) Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig die Rückberufung des Herrn Roland Jost als Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

2) Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig Herrn Pierre Denis, wohnhaft in Malmedy, route de Falize 75, in den Verwaltungsrat aufzunehmen und gleichzeitig ihn zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu ernennen.

Die Gesellschaft wird ab dem heutigem Datum entweder durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden mit einem anderen Mitglied des Verwaltungsrats rechtsgültig verpflichtet.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Weiswampach, am 21. Dezember 2004.

P. Denis

Vorsitzender des Verwaltungsrats

R. Jost / E. Thommassen / R. Urfels

Der Verwaltungsrat

Enregistré à Diekirch, le 24 février 2005, réf. DSO-BB00216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900950.3/557/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2005.

REAL ESTATES BROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 26 juillet 2004

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Sandrine Klusa et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron.

2. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat.

3. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Angela Cinarelli, de l'Administrateur-Délégué Mme Luisella Moreschi ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 4 juillet 2000, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour REAL ESTATES BROKERAGE S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022016.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

GLACIER HOLDINGS PARTNERS S.C.S., Société en Commandite Simple.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.376.

Transfer of shares

The shares of the GLACIER HOLDINGS PARTNERS S.C.S. (the «Company») were transferred as follows:

- On 12 November 2003, NTL CABLECOM HOLDINGS, GmbH transferred 30,000 shares, held in the Company, to ZOLIN HOLDINGS LLC, a limited liability company with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, register number 3624497;
- On 12 November 2003, ZOLIN HOLDINGS LLC transferred 20,000 shares, held in the Company, to AKIN, GUMP, STRAUSS, HAUER AND FELD LLP, a limited liability partnership with registered address at 1700 Pacific Avenue, Suite 4100, Dallas, Texas 75201-4675, United States of America, register number 800176698;
- On 12 November 2003, AKIN, GUMP, STRAUSS, HAUER AND FELD LLP, transferred 10,000 shares, held in the Company, to GS CABLECOM HOLDINGS, LP, a limited partnership with registered address at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, register number 030236186;
- On 12 November 2003, AKIN, GUMP, STRAUSS, HAUER AND FELD LLP, transferred 10,000 shares, held in the Company, to CC HOLDINGS LIMITED, an exempted company with registered address at CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, register number 129199;
- On 19 November 2003, ZOLIN HOLDINGS LLC transferred 10,000 shares, held in the Company, to NTL SWITZERLAND HOLDINGS SPV LLC, a company with registered address CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, register number 3172075, acting as general partner for and on behalf of CABLE CONNECT SWITZERLAND 1 C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with registered address at Marten Meesweg 513068 AV Rotterdam, Rotterdam, The Netherlands, register number 897406435.

Following such transfers, the shares of the Company are held as follows:

- 1 share is held by GLACIER SCS GP LIMITED, with registered office at WALKERS SPV LTD, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, Cayman Islands;
- 10,000 shares are held by GS CABLECOM HOLDINGS L.P. with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, register number 030236186;
- 10,000 shares are held by CC HOLDINGS LIMITED, with registered office at CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, register number 129199; and
- 10,000 shares are held by CABLE CONNECT SWITZERLAND 1 C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with registered address at Marten Meesweg 513068 AV Rotterdam, Rotterdam, The Netherlands, register number 897406435.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Transferts de parts sociales

Les parts sociales de GLACIER HOLDINGS PARTNERS S.C.S. (la «Société») ont été transférées comme suit:

- En date du 12 novembre 2003, NTL CABLECOM HOLDINGS, GmbH a transféré 30.000 parts, détenues dans la Société, à ZOLIN HOLDINGS LLC, une société avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 300, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, numéro de registre 3624497;
- En date du 12 novembre 2003, ZOLIN HOLDINGS LLC a transféré 20.000 parts, détenues dans la Société, à AKIN, GUMP, STRAUSS, HAUER AND FELD LLP, un partnership avec siège social à 1700 Pacific Avenue, Suite 4100, Dallas, Texas 75201-4675, Etats-Unis d'Amérique, numéro de registre 800176698;
- En date du 12 novembre 2003, AKIN, GUMP, STRAUSS, HAUER AND FELD LLP, a transféré 10.000 parts, détenues dans la Société, à GS CABLECOM HOLDINGS LP, un partnership avec siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, numéro de registre 030236186;
- En date du 12 novembre 2003, AKIN, GUMP, STRAUSS, HAUER AND FELD LLP, a transféré 10.000 parts, détenues dans la Société, à CC HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social à CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, numéro de registre 129199; et
- En date du 19 novembre 2003, ZOLIN HOLDINGS LLC a transféré 10.000 parts, détenues dans la Société, à NTL SWITZERLAND HOLDINGS SPV LLC, une société avec siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, numéro de registre 3172075, agissant en qualité de gérant et pour le compte de CABLE CONNECT SWITZERLAND 1 C.V., un partnership constitué sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Marten Meesweg 513068 AV Rotterdam, Rotterdam, Pays-Bas, numéro de registre 897406435.

A la suite de ces transferts, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- 1 part sociale est détenue par GLACIER SCS GP LIMITED, avec siège social à WALKERS SPV LTD, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, Îles Cayman;

- 10.000 parts sociales sont détenues par GS CABLECOM HOLDINGS L.P. avec siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, numéro de registre 030236186;

- 10.000 parts sociales sont détenues par CC HOLDINGS LIMITED, avec siège social à CALEDONIAN BANK & TRUST LIMITED, Caledonian House, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, numéro de registre 129199; et

- 10.000 parts sociales sont détenues par CABLE CONNECT SWITZERLAND 1 C.V., un partnership constitué sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Marten Meesweg 513068 AV Rotterdam, Rotterdam, Pays-Bas, numéro de registre 897406435.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

GLACIER HOLDINGS PARTNERS S.C.S.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02068. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022189.3/250/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ELECTRICITE KOHNEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.552.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 mars 2005, réf. DSO-BC00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2005.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900951.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2005.

ELECTRICITE KOHNEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 16 mars 2005, réf. DSO-BC00153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2005.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900952.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2005.

DEUTSCHE GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.821.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DEUTSCHE GAS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established at Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 88.821, incorporated by deed enacted on the 26th of July 2002, published in the Luxembourg Memorial C number 1508 of the 18th of October 2002.

The company has been thrown into liquidation by deed of the undersigned notary on August 4, 2003, with appointment of Mr Roger Turner, Mr Peter Bryant, Mr Roger Henderson and Mr Mark Conway as liquidators and of CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., «réviseur d'entreprises», as commissary auditor.

The meeting is presided by Mrs Flora Chateau, employee, residing in Thionville (France).

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 500 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1) Report of the commissary auditor.
- 2) Approval of the commissary auditor's report.
- 3) Discharge to be granted to the liquidators and the auditor-controller.
- 4) Closing of the liquidation.
- 5) Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report of the liquidators at the second extraordinary general meeting, approve the liquidators report and the liquidation accounts. The meeting takes notice of the commissary auditor's report.

Second resolution

The meeting approves the commissary auditor's report. The said report, after signature ne varietur by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the liquidators and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée DEUTSCHE GAS, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88.821, constituée suivant acte reçu en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1508 du 18 octobre 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 4 août 2003, comprenant nomination de M. Roger Turner, M. Peter Bryant, M. Roger Henderson and M. Mark Conway en tant que liquidateur et de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que Commissaire-vérificateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Chateau, employée, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12.500,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
3. Décharge à accorder aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport des liquidateurs lors de la seconde assemblée approuve ce rapport ainsi que les comptes de liquidation. L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Deuxième résolution

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation est approuvé. Après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

J. Elvinger.

(022113.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SPITAR HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2004

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 8th, 2004

Mr. Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, having his office at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, has been appointed as Statutory Auditor to the liquidation.

For true copy

FIN-CONTROLE S.A.

The Liquidator

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09563. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022143.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

JUGENDTREFF KÄL/TEITENG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3674 Kayl, 1A, rue de l'Hôtel de Ville, Jugendhaus.

R. C. Luxembourg F 971.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif, dénommée JUGENDTREFF KÄL/TEITENG, A.s.b.l., conformément:

- aux présents statuts,
- à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite (nommée ci-après: loi du 21 avril 1928) et applicable pour toutes les questions non réglées par les présents statuts.

Becker Romain, ingénieur industriel, Tétange, Luxembourgeois.
Birchen Carlo, fonctionnaire PTT, Tétange, Luxembourgeois.
Caetano Sandy, employée de banque, Tétange, Luxembourgeoise.
De Freitas Marques Carlos, fonctionnaire communal, Kayl, Luxembourgeois.
De March Nadia, employée privée, Tétange, Luxembourgeoise.
Fernandes Duarte Carlos, informaticien, Kayl, Portugais.
Giovanni Roberto, employé privé, Tétange, Luxembourgeois.
Johanns-Schlechter Marianne, enseignante, Tétange, Luxembourgeoise.
Lambert Renaud, employé communal, Kayl, Luxembourgeois.
Persuric Klaudio, éducateur gradué, Hesperange, Luxembourgeois.
Rischar-Mendichi Elide, employée privée, Kayl, Luxembourgeoise.
Ries Kim, institutrice, Tétange, Luxembourgeoise.
Schroeder Fred, ouvrier communal, Tétange, Luxembourgeois.
Traversini Roberto, employé communal, Differdange, Luxembourgeois.

Art. 2. Son siège est dans le Jugendhaus, 1A, rue de l'Hôtel de Ville, L-3674 Kayl.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Chapitre II. Objets

Art. 4. L'association a pour objets

- a) de gérer conformément à la convention entre l'Etat, la Commune de Kayl et l'A.s.b.l. JUGENDTREFF KÄL/TEITENG le centre de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes.
- b) de promouvoir et de soutenir toutes les initiatives socio-éducatives et culturelles prioritairement au profit des jeunes.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 6. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle et politique.

Chapitre III. Membres, admissions, démissions, exclusions et cotisations

Art. 7. L'association se compose de membres effectifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Art. 8. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique qui déclare par écrit adhérer aux présents statuts et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 50,- EUR. L'assemblée générale approuve la liste des membres effectifs. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Art. 9. La démission et l'exclusion d'un membre effectif sont réglées par la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Peuvent être exclus les membres effectifs qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui d'une manière que ce soit nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation.

Art. 11. En dehors des membres effectifs l'association a des membres actifs qui ont comme seul droit l'accès au JUGENDTREFF pendant les heures d'ouverture officielles.

Art. 12. Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique qui déclare par écrit adhérer aux règlements d'ordre intérieur du JUGENDTREFF et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 25,- EUR.

Art. 13. Peuvent être exclus les membres actifs qui ne payent pas les cotisations leurs incombant, qui agissent à l'encontre du règlement d'ordre intérieur ou qui d'une manière que ce soit nuisent au bon fonctionnement et à la bonne réputation du Centre.

Art. 14. L'exclusion d'un membre actif est prononcée par le conseil d'administration à la majorité absolue.

Art. 15. L'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres d'honneurs.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 16. Les attributions et le déroulement de l'assemblée générale sont réglés par la loi du 21 avril 1928.

Art. 17. La convocation par le conseil d'administration de tous les membres effectifs doit avoir lieu par écrit et avec indication de l'ordre du jour au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 18. Le rapport de l'assemblée générale sera transmis à tous les membres effectifs et aux membres de la Commission de Surveillance instituée conformément à la convention mentionnée à l'article 4.a) des présents statuts.

Chapitre V. Conseil d'administration

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres effectifs au moins et de quinze membres effectifs au plus, élus en son sein et nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix.

Art. 20. En dehors des membres effectifs élus (max. 15) un/e représentant/e du Conseil Communal de Kayl ainsi qu'un/e représentant/e de la Commission des Jeunes de la Commune de Kayl sont d'office membres du conseil d'administration.

Art. 21. Les administrateurs sont élus pour 2 ans et toujours révocables par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 22. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 23. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère qui peuvent se réunir en bureau pour les affaires urgentes et/ou courantes. Il peut faire appel à des experts à voix consultative. Les décisions prises au sein du bureau doivent être présentées lors de la prochaine réunion aux membres du conseil d'administration.

Art. 24. Le président représente d'office l'association sans but lucratif au Comité de Surveillance, ainsi qu'au comité du Réseau National des Centres et dans toutes autres missions officielles. Il peut déléguer ses pouvoirs à tout autre membre du conseil d'administration et/ou à l'animateur.

Art. 25. Le conseil d'administration gère le patrimoine ainsi que les affaires de l'association et du Centre, notamment:

- l'établissement de ses objectifs, de son programme et de son règlement d'ordre intérieur,
- son fonctionnement, l'établissement des horaires d'ouverture et du plan de travail du personnel,
- l'acquisition de matériel et l'établissement du budget ainsi que le contrôle des dépenses dont la somme dépasse un montant défini par le conseil d'administration.

Art. 26. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, sur convocation du président et au moins quatre fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres y présents.

Art. 27. En cas de partage des voix, celle du président est toujours prépondérante.

Chapitre VI. Dissolution / liquidation, modifications

Art. 28. En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à l'Office Social de la Commune de Kayl.

Art. 29. Toute modification à la liste des membres effectifs désignés au conseil d'administration lors de l'assemblée générale constitutive du 26 février 2005 et à la liste des membres effectifs de l'A.s.b.l. JUGENDTREFF KÄL/TEITENG ainsi que toute autre modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi du 21 avril 1928 et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Kayl, le 26 février 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00454. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022198.3/000/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ProLogis UK XLVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.912.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(022055.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

PANORAMA, S.à r.l. - AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 9.189.

L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.081, ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette,

ici représentée par Messieurs Fernand Simon, administrateur de sociétés, demeurant à L-8028 Strassen, 10, rue Mathias Goergen et Monsieur Alphonse Ley, gérant de sociétés, demeurant à L-1323 Luxembourg, 16, rue des Champs, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PANORAMA, S.à r.l. - AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.189, constituée suivant acte sous seing privé en date du 31 août 1970, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 197 du 27 novembre 1970, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1013 du 12 octobre 2004, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Suite à la cession faite en date du 6 janvier 2005 par Mademoiselle Gaby Maul de six cent treize (613) parts sociales dans la Société à la société anonyme SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, prénommée, l'assemblée constate que la SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA est maintenant associée unique détenant les deux mille cinq cents (2.500) parts représentatives du capital social.

Madame Gaby Maul, en sa qualité de gérante de la Société, déclare accepter la cession mentionnée ci-avant.

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Simon, A. Ley, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, vol. 147S, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

F. Baden.

(022005.3/200/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SIEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 78.703.

Me Alain Lorang démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Le 2 mars 2005.

A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021922.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ProLogis UK XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.064.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(022058.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

DUKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.660.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 avril 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme DUKE FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 25 avril 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise de confirmer la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce avec effet au 11 juillet 2001,
- décision a été prise de ratifier la nomination de Monsieur Colm Smith, 19 rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher, en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet au 11 juillet 2001,
- constatation a été faite qu'à ce jour, les membres du Conseil d'Administration sont Messieurs Michal Wittmann, Klaus Krumnau et Colm Smith; le Commissaire aux Comptes étant la société AUDITAS S.A., avec siège social établi à L-2017 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,
- décision a été prise de renouveler le mandat des Administrateurs pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise de convertir le capital social de LUF en EUR, au taux de change fixe de 40,3399 LUF pour un EUR: le capital de 1.250.000,- LUF est donc converti en EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans valeur nominale, avec effet au 1^{er} janvier 2001; et d'adapter par conséquent l'article 5. des statuts.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022249.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.570.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 75.570, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated April 12, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 607 of August 25, 2000.

The meeting begins at eleven thirty a.m., Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares with a par value of one hundred (100.- EUR) euro each, representing the total corporate capital of fifty thousand (50,000.- EUR) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. In its meeting of December 21, 2004, the Board of Directors decided to change the object of the Company from a 1929 holding company into a fully taxable company with effect as of December 31, 2004.

An extract of this decision, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
2. Change of the object of the Company from a 1929 holding company into a fully taxable company with effect as of December 31st 2004.
3. Subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation.
4. Renewal for a new period of five years of the authorisation to the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the authorised capital and subsequent amendment of the third paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.
5. Insertion of a new fourth paragraph at Article 8 of the Articles of Incorporation.
6. Acceptance of the resignation of the statutory auditor.
- Discharge.
7. Appointment of a new statutory auditor.
8. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The name of the Company is changed to TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A.

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a company under the name of TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A.»

Second resolution

The object of the Company is changed from that benefiting from the 1929 Holding company regime to that of a fully taxable company with effect as of December 31st 2004.

As a consequence Article 4 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The object of the Company is the recruitment consultancy, the recruitment of permanent staff in financial services and accountancy matters and the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale, or by option to purchase and any other way whatever of immovables and stocks of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or likely to complete them.

The Company may borrow and grant to the companies, in which it has substantial and direct participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any real estate property, personal, commercial, industrial and financial transactions which are necessary or useful in the accomplishment of its purposes.»

Third resolution

The authorisation to the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the authorised capital is renewed for a new period of five years.

As a consequence the third paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5, paragraph 3.** The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated February 24, 2005 in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.»

Fourth resolution

At Article 8 of the Articles of Incorporation there is added a new fourth paragraph with the following wording:

«Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the association, its management and organization and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.»

Fifth resolution

The resignation of the present statutory auditor AUDILUX LIMITED, with registered office at 19, Mount Havelock, Douglas, Isle of Man is accepted.

By special vote discharge is given to it for its mandate up to this day and for the auditing of the company's accounts for the financial year closing as at December 31, 2001.

Sixth resolution

Is appointed as new statutory auditor until 2009:

- EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R.C. B Number 50.956, with registered office in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

The new statutory auditor shall audit the company's accounts with effect as on January 1, 2002.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at twelve.
In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 75.570, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 607 du 25 août 2000.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros. Chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,- EUR) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Lors de sa réunion du 21 décembre 2004, le Conseil d'administration a décidé de changer l'objet social de la Société de celui de société holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 31 décembre 2004.

Un extrait de cette décision, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 31 décembre 2004.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Ajout d'un nouvel quatrième alinéa à l'article 8 des statuts.

6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

- Décharge.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui bénéficiant du régime de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 31 décembre 2004.

En conséquence l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la consultation en embauche, l'embauche de personnel permanent pour les services financiers et les matières comptables et la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé est renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans.

En conséquence le troisième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 3.** Le Conseil d'Administration de la Société peut être autorisé et chargé de réaliser une telle augmentation de capital totalement ou partiellement de temps à autre, sous réserve de confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires après une période expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 24 février 2005 au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», pour toutes actions autorisées qui n'auront pas encore été souscrites, et pour lesquelles il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; dans le même cadre, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle et accepter des souscriptions pour ces actions.»

Quatrième résolution

A l'article 8 des statuts il est ajouté un nouvel quatrième alinéa de la teneur suivante:

«A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes-rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.»

Cinquième résolution

La démission du commissaire aux comptes actuel AUDILUX LIMITED, avec siège social à 19, Mount Havelock, Douglas, Isle of Man est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour et pour l'audit des comptes sociaux pour l'année sociale clôturant au 31 décembre 2001.

Sixième résolution

Est nommée nouveau commissaire aux comptes jusqu'en 2009:

- EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R.C. B Numéro 50.956, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

Le nouveau commissaire aux comptes auditera les comptes sociaux avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022270.3/230/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TEAMSEARCH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.570.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 212 du 24 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(022271.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.050.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the eighteenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr William Harrison Binnie, company director, residing at 35 Wentworth Road, Portsmouth, New Hampshire, USA, here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

by virtue of a proxy given in Portsmouth, New Hampshire, U.S.A., on February 7, 2005, said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l., R.C.B Number 99.050, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 11, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 339 of March 25, 2004.

The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.- EUR) euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.- EUR) euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and acknowledges and approves the balance sheet established as at December 31, 2004.

- it grants full discharge to the sole manager of the company for its mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur William Harrison Binnie, administrateur de sociétés, demeurant à 35 Wentworth Road, Portsmouth, New Hampshire, USA,

ici représenté par Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Portsmouth, New Hampshire, USA, le 7 février 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l., R.C.B numéro 99.050, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 339 du 25 mars 2004.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) euros chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente le comparant en qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Il a pleinement connaissance des statuts de la société et prends connaissance et approuve le bilan au 31 décembre 2004.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au seul gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, vol. 147S, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022237.3/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CARLISLE REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.050.

Les comptes de clôture au 18 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022233.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ProLogis UK LXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.308.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(022061.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

FIDARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 janvier 2005

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Thierry Feis de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la clôture de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée des actionnaires décide de nommer Monsieur Claude Weber, administrateur de sociétés, né le 24 avril 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, comme nouvel administrateur de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2005 en relation avec les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04380. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022228.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31608

HELLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 89.322.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATRAMAX HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.321, une société avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), R.C.S. Luxembourg B 40.312, une société avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Aoste, le 21 février 2005,

elle-même ici représentée par Madame Angelina Scarcelli, employée privée, et Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, tous les deux avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée par les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par ses mandataires, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme HELLINGTON HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.322, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1643 du 15 novembre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en deux (2) actions d'une valeur nominale de seize mille euros (EUR 16.000,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Sur ce, les mandataires de la comparante ont présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société HELLINGTON HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Scarcelli, R. Manciocchi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, vol. 23CS, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022240.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

LION 51 S.A., Société Anonyme (dissoute).

R. C. Luxembourg B 34.392.

La société LION 51 S.A. ayant été dissoute en date du 4 mars 2005, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 21 décembre 2000, entre la société LION 51 S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 4 mars 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / F. Mesenburg

Senior Manager Legal / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022156.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ProLogis FRANCE XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(022071.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BLACKBIRD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 95.937.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société DAI TELECOM FAR EAST PTE LTD SINGAPORE, avec siège social au 6 Shenton Way, Singapore, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Singapour, le 22 février 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

La société anonyme BLACKBIRD INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg N° B 95.937, fut constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1130 du 30 octobre 2003.

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société BLACKBIRD INVESTMENT S.A.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable de clôture au 21 février 2005.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société BLACKBIRD INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BLACKBIRD INVESTMENT S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives ainsi qu'un certificat d'actions au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BLACKBIRD INVESTMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, vol. 23CS, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022243.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BLACKBIRD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 95.937.

Les comptes de clôture au 21 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(021936.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ProLogis UK LXXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.130.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(022074.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**NORDIC FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KappAhl, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.966.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022097.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ProLogis FRANCE XXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(022109.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

QS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 103.193.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022126.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BLACKSMITH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 104.230.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger
Notaire

(022219.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MILLECENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.511.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MILLECENTO S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 79.511 ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 537 du 17 juillet 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la date de clôture de l'année sociale.
2. Modification afférente de l'article 8 des statuts.
3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
4. Modification afférente de l'article 9 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars, de sorte que la précédente année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2004 s'est terminée le 31 décembre 2004, l'année sociale en cours commencée le 1^{er} janvier 2005 se terminera le 31 mars 2005 et les prochaines années sociales commenceront le 1^{er} avril de chaque année et se termineront le 31 mars de l'année suivante.

En conséquence, l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du 14 avril à 13.30 heures au 1^{er} juillet à 14.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 1^{er} juillet à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, vol. 23CS, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022247.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MILLECENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.511.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 240 du 25 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(022248.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach, 48, Montée Troosknepchen.

R. C. Luxembourg B 99.424.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022125.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

AXE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 59.295.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

(022183.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CANTERBURY SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.735.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022194.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

EUROSQUARE 1 TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 75.422.

In the year two thousand and five, on the third of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

4) BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. - 1, L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with registered office in 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

all here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, by virtue of four proxies given in Boston, Massachusetts, on March 1, 2005, said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EUROSQUARE 1 TE, S.à r.l. R.C.B Number 75.422, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of SAINT OUEN 3 HPY, S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 11, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 569 of August 9, 2000.

- The Articles of Incorporation have been changed by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître André Schwachtgen dated July 20, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 911 of December 27, 2000.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Liquidation of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The company is put into liquidation.

Second resolution

HALSEY, S.à r.l., R.C.B Number 50.984, a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg is appointed as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

4) BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. - 1 L.L.C., c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social à 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (USA),

toutes ici représentées par Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 1^{er} mars 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EUROSQUARE 1 TE, S.à r.l., R.C.B Numéro 75.422, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de SAINT OUEN 3, S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 569 du 9 août 2000.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André Schwachtgen en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 911 du 27 décembre 2000.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la Société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La Société est mise en liquidation.

Deuxième résolution

HALSEY, S.à r.l., R.C.B Numéro 50.984, une société avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 147S, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(022286.3/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TUMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.741.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022195.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

REAL ESTATES PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.094.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022197.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

PROTEIN SYSTEM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.331.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022199.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

POWERGEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.020.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022220.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

PREMIER I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Signature.

(022206.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

LES CAVES SAINT THOMAS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.456.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01110 et LSO-BB01108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeser, le 14 mars 2005.

Signature.

(022210.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

D.P.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.519.

Louis Moschetta démissionne de son poste d'administrateur au sein de la société DPR S.A. Cette démission prend effet immédiat.

Differdange, le 19 janvier 2004.

L. Moschetta.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022214.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ESOP (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.937.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger
Notaire

(022223.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

INNORTHO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.020.

Eschette Patrick dénonce le siège au 21, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg pour la société INNORTHO S.A. enregistré au Numéro de Registre de Commerce B 72.020.

P. Eschette.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022224.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

**FIJI WATER COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOUTH PACIFIC ACQUISITION COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 103.973.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger
Notaire

(022225.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31616

CoPROcess S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 7, rue Adolphe Klein.
R. C. Luxembourg B 79.541.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022251.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE HOTELIERE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 74.932.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(022101.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIMMOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 87.206.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022241.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 87.205.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022242.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.775.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur Joël Duault, représentant, demeurant à F-54400 Longwy, 6, rue du vieux Château, né à Hayange, le 13 octobre 1965,

2. Monsieur Henri Jacquemin, boulanger-pâtissier, demeurant à L-4941 Bascharage, 1, rue des Près, né à Crusnes (F) le 29 novembre 1949,

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l. avec siège social à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B, sous le numéro 82.775,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 1244 du 28 décembre 2001, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, n° 585 du 16 avril 2002,

qu'elle a un capital social de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte de la résolution suivante prise à l'unanimité des voix, comme suit:

Unique résolution

Les associés décident, de transférer le siège social vers L-4751 Pétange, 161A, route de Longwy, et par conséquent de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Pétange.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Duault, H. Jacquemin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, vol. 147S, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 mars 2005.

P. Decker.

(021734.3/206/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

DUAULT & JACQUEMIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 82.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 mars 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(021737.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

CREALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 janvier 2005

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Thierry Feis de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la clôture de la présente assemblée générale extraordinaire, et décide de réduire le nombre des administrateurs de la Société de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022230.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TRANSPORT UND TECHNIK, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R. C. Luxembourg B 98.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 18 février 2005, réf. DSO-BB00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mars 2005.

Signature.

(900868.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mars 2005.

31618

BOPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 56.886.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(022236.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

APOLLO EU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 106.475.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company incorporated under the Luxembourg Law, having its registered office at à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 37.974.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgique), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles (the «Articles»).

Definitions

Assignee: as defined in article 8 of the Articles.

Assigning Shareholder: as defined in article 8 of the Articles.

Cause: as defined in article 11 of the Articles.

Co-Investment Agreement: the Amended and Restated Agreement of Limited Partnership of the Co-Investment Company as amended from time to time.

Co-Investment Company: APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., an English limited partnership, having its registered office at c/o Paul Hastings Administrative Services, 88, Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom or such other place as determined in accordance with the terms of the Co-Investment Agreement.

Company: as defined in article 1 of the Articles.

Disabling Event: liquidation, dissolution, bankruptcy or incapacity of any entity.

Law: the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

Majority: a simple majority of the total Ordinary Shares then entitled to vote in the Company.

Manager: as defined in article 9 of the Articles.

Operating Agreement: the Operating Agreement (including the annexes and schedules thereto) of the Company to be concluded from time to time between the Manager, the Company and each of the Shareholders, as the same may be amended or restated from time to time.

Ordinary Shares: as defined in article 6 of the Articles.

Permitted Investments: (i) United States government and agency obligations with maturities of not more than one year and one day from the date of acquisition, (ii) Euro-denominated government and agency obligations issued by a member state of the European Union with maturities of not more than one year and one day from the date of acquisition and having a rating assigned to such obligations by STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES or MOODY'S INVESTOR SERVICE, Inc. (or, if such organization does not rate such obligations at such time, by any nationally recognized rating organization in the United States of America) equal to no less than «AA» or «Aa» respectively, (iii) commercial paper with maturities of not more than six months and one day from the date of acquisition and having a rating assigned to such commercial paper by STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES or MOODY'S INVESTOR SERVICE, Inc. (or, if neither such organization shall rate such commercial paper at such time, by any nationally recognized rating organization in the United States of America) equal to one of the two highest commercial paper ratings assigned by such organization, it being understood that as of the date hereof such ratings by STANDARD AND POOR'S RATING SERVICES are «P1» and «P2» and such ratings by Moody's Investor Service, Inc. are «A1» and «A2», and (iv) interest bearing deposits in Euro in any bank in the European Union with an unrestricted surplus of at least a Euro equivalent of USD 250,000,000, maturing within one year.

Shareholders: the shareholders of the Company.

Transfer: as defined in article 8 of the Articles.

Art. 1. Form. There is formed by those present between the party(ies) noted above and all persons and entities who may become partners in future in compliance with article 9 of the Articles, a private company (hereafter referred to as the 'Company') with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the Articles.

Art. 2. Name. The Company will assume the name APOLLO EU II, S.à r.l., a private company with limited liability.

Art. 3. Corporate object. The purpose of the Company is to invest in the Co-Investment Company by purchasing interests in the Co-Investment Company and by investing cash reserves of the Company in Permitted Investments (or retaining such reserves in cash) pending investment in the Co-Investment Company or their distribution or payment to the shareholders, and to engage in any other activities as are permitted hereby or are incidental or ancillary thereto as the Manager shall deem necessary or advisable, all upon the terms and conditions set forth in the Operating Agreement. The Company will not take advantage of the Act of 31 July 1929 on Holding Companies.

The Company may also issue new Ordinary Shares and any other debt or equity securities (including, among others, preferred equity certificates), the rights of which will be determined by the Company acting through the Manager upon issuance of such securities. Any such security will entitle its holders to a preferred return payable in priority to any distribution payable to the holders of new Ordinary Shares.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The Manager is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

The Company may not have offices and branches, abroad.

Art. 5. Duration. The Company is incorporated for an undetermined period. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by one hundred and fifty (150) ordinary shares (herein referred to as «Ordinary Shares»), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. Ordinary Shares Indivisibility. Towards the Company, the Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of Ordinary Shares. The Ordinary Shares are freely transferable between Shareholders.

A Shareholder may not sell, assign, pledge hypothecate or otherwise transfer (collectively a «Transfer») its Ordinary Shares in whole or in part to any person or entity (an «Assignee») who is not a Shareholder

(i) unless and until the Shareholders of the Company, representing at least 75% of the Ordinary Shares shall have agreed hereto in a general meeting of the Shareholders in compliance with the Articles and the Law and

(ii) without the prior written consent of the Manager, which consent may be given or withheld in the sole and absolute discretion of the Manager;

provided that no such Transfer shall be made unless in the opinion of responsible legal counsel (who may be counsel for the Company), which opinion and counsel shall be reasonably satisfactory to the Manager and which opinion may be waived, in whole or in part, in the sole and absolute discretion of the Manager, such Transfer would not violate the Law or any laws applicable to the Company or the Ordinary Shares to be so transferred;

provided further, that no such Transfer shall be permitted if it is effected in violation of applicable securities laws or would require the registration of the Company, the Ordinary Shares or the Manager with any securities regulatory authority; and

provided further, that no such Transfer shall be permitted to the Assignee unless the conditions precedent set forth below shall have first been met in respect of the Assignee.

Each assigning Shareholder (the «Assigning Shareholder») agrees that it will pay all reasonable expenses, including attorneys' fees and expenses, incurred by the Company in connection with a Transfer of Ordinary Shares held by the Assigning Shareholder, except to the extent that the Assignee thereof agrees to bear such expenses, and agrees to execute and deliver such documentation as the Manager or legal counsel to the Company may deem advisable and shall request in connection with any proposed Transfer.

In the event that the Manager consents to the Transfer of Ordinary Shares held by the Assigning Shareholder, the Manager shall release the Assigning Shareholder of such Ordinary Shares from any or all of its rights and liabilities as shareholder to the extent so transferred.

No Assignee shall have the right to acquire Ordinary Shares or additional Ordinary Shares in the Company upon a Transfer of the Ordinary Shares to it unless and until all the following conditions precedent are satisfied:

* the duly executed and acknowledged written instrument of Transfer, reasonably satisfactory in form and substance to the Manager, shall have been duly delivered to the Company;

* any Transfer of Ordinary Shares held by the Assigning Shareholder shall automatically result in a Transfer of a corresponding proportion of such Assigning Shareholder's debt or equity securities to the same Assignee;

* the Assigning Shareholder and the Assignee shall have executed and acknowledged such other instruments and taken such other action as the Manager shall deem reasonably necessary or desirable to effect such Transfer;

* the Assigning Shareholder or the Assignee shall have paid to the Company such amount of money as is sufficient to cover all reasonable expenses incurred by or on behalf of the Company in connection with such Transfer.

Any Transfer not made in accordance with this article 8 of the Articles shall be null and void.

Art. 9. Management. The Company is administered by one or more managers, not necessarily Shareholders of the Company, appointed by the Majority of Shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»), in which case the resolutions of the managers shall be adopted by the simple majority of the managers present or represented.

The sole manager or the Board of Managers of the Company, as the case may be, is hereafter referred to as the «Manager»:

Art. 10. Powers of the Manager. The management, operation and policy of the Company shall be vested exclusively in the Manager, which shall have the power by itself and shall be authorized and empowered on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the objects and purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may in its sole discretion deem necessary or advisable or incidental thereto, all in accordance with the Company's object as defined in article 3 of the Articles.

In particular, the Manager, upon receipt of the subscriptions of the Shareholders for additional Ordinary Shares, shall, on behalf of the Company, subscribe for interests in the Co-Investment Company, and use the proceeds of the Shareholders' contributions as provided for in the Articles.

The Manager shall invest cash reserves of the Company in Permitted Investments pending their investment in the Co-Investment Company or their distribution to the Shareholders.

Without limiting the above general powers and duties of the Manager, the Manager is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Company, or on its own behalf and in its own name, or through agents as may be appropriate to:

* open, maintain and close bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market fund and similar accounts; and

* hire for usual and customary payments and expenses consultants, brokers, appraisers, attorneys, accountants and such other agents for the Company as it may deem necessary or advisable, and authorize any such agent to act for and on behalf of the Company; and

* enter into, execute, maintain and/or terminate contracts, undertakings, agreements and any and all other documents and instruments in the name of the Company, and do or perform all such things as may be necessary or advisable in furtherance of the Company's powers, objects or purposes or to the conduct of the Company's activities.

Any action taken by the Manager on behalf of the Company shall constitute the act of and serve to bind the Company.

Art. 11. Removal of the Manager. A Majority of the Shareholders may, at their option at any time following a determination of Cause by such Shareholders and a failure of the Manager to cure such Cause within the period of time specified in the third paragraph below, decide to remove the Manager as manager of the Company, effective as of a date not less than sixty (60) days from the date of notice to the Manager of such removal, and appoint another person or entity as manager of the Company in lieu thereof (which successor manager shall be approved by a Majority of the Shareholders, and which removal shall be effected in accordance with the procedures set forth in this article 11); provided that the Manager shall be deemed to have cured any finding of Cause if it terminates or causes the termination of employment with the Manager of all individuals who engaged in the conduct constituting such Cause and makes the Company whole for any actual financial loss which such conduct had caused the Company.

For purposes of this article 11, «Cause» means (A) gross negligence, bad faith or wilful misconduct by the Manager in connection with the performance of its duties under the terms of the Articles or the Operating Agreement; (B) a finding by any court or governmental body of competent jurisdiction in a final judgment or an admission by the Manager in a settlement of any lawsuit, that the Manager has otherwise committed a breach of its duties under the Articles or the Operating Agreement, or a violation of applicable laws, which has a material adverse effect on the business of the Company or the ability of the Manager to perform its duties under the Articles or the Operating Agreement; or (C) the occurrence of a Disabling Event.

A cure of any event constituting Cause under article 11 must occur within ninety (90) calendar days after a determination that such event constitutes Cause is communicated in writing to the Manager by a Majority of the Shareholders.

The Shareholders may, by a vote of a two third majority of the Ordinary Shares, at any time elect to remove the Manager without cause, effective as of a date not less than sixty (60) days from the date of notice to the Manager of such removal, and which removal shall be effected in accordance with the procedures set forth in the first paragraph of article 11. A successor manager of the Company in lieu thereof shall be approved by a Majority of the Shareholders.

Art. 12. Matters requiring prior consent of the Shareholders. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager. The Shareholders shall not interfere with the day-to-day operations of the Company.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation. The Manager, or in case of plurality of managers, any member of the Board of Managers may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Manager, or in case of plurality of managers, any member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Liability of the Manager. The Manager shall be liable to the Company, in accordance with general law, for the execution of the mandate given to it and for any misconduct in the management of the Company's affairs.

The Manager shall be liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Law or the Articles. In case of plurality of managers, each member of the Board of Managers shall be jointly and severally liable and any member of the Board of Managers shall be discharged from such liability in the case of a violation to which it was not a party provided no misconduct is attributable to it and it has reported such violation to the first general meeting after it had acquired knowledge thereof.

Art. 16. Powers of the general meeting of Shareholders

16.1. Resolutions of the Shareholders are adopted at general meetings.

However, if the number of Shareholders does not exceed twenty-five, each member shall receive the precise wording of the text of the resolution or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

If the number of Shareholders exceeds twenty-five, at least one annual general meeting shall be held each year in the City of Luxembourg on the first Friday of June, at a place specified in the notice convening the meeting.

16.2. Notice

The Shareholders shall meet upon notice by the Manager pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 8 days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the register of shares.

The Shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.3. Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five days prior to the date set for the meeting.

16.4. Vote

Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a majority of Shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Business Year. The Company's business year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2005.

Art. 18. Approval of the accounts and Annual general Meeting. Each year on December 31st, the books of the Company are closed and the Manager must prepare an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owed to and by the Company, with an annex summarizing all its commitments, and the debts of the managers, auditors and Shareholders towards the Company. The Manager prepares the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made. The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Manager.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be freely distributed to the Shareholders by the Manager, as directed by the Shareholders. To the extent the Company receives distributions in kind, the Manager may, upon directions from the Shareholders, make corresponding distributions in-kind to the Shareholders.

Art. 20. Liquidation. The Manager or, if there is no Manager, a liquidator who may be appointed by a Majority of the Shareholders, shall proceed with the sales and liquidations by or on behalf of the Company of its assets upon dissolution of the Company as decided by the Shareholders representing the Majority of the Ordinary Shares. The Manager or such liquidator shall use its best efforts to reduce to cash and cash equivalent items such assets of the Company as the Manager or such liquidator shall deem it advisable to sell, subject to obtaining fair value for such assets and any tax or other legal considerations.

Subject to the Law, after the sales and liquidations by or on behalf of the Company of its assets, the proceeds thereof and the other assets of the Company (including, without limitation, restricted securities) shall be distributed in one or more instalments in the following order of priority:

* to creditors of the Company other than Shareholders acting in the capacity as creditors of the Company (including, if applicable, the Manager and its affiliates), to the extent otherwise permitted by law, in satisfaction of liabilities of the Company, including the expenses of the winding-up, liquidation and dissolution of the Company (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof):

* to the holders of debt or equity securities issued from time to time by the Company and to which a right to a preferred return payable in priority to any distribution payable to the holders of Ordinary Shares, is attached;

* the remaining proceeds, if any, plus any remaining assets of the Company, shall be applied and distributed pro rata among the Shareholders.

Art. 21. Applicable law. The Shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payment

The Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Name	Number of Ordinary Shares Subscribed
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.	150
Total: one hundred and fifty Ordinary Shares	150

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The Shareholders representing the whole of the Company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1. The registered office is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at one (1).
3. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company incorporated under the Luxembourg Law, having its registered office at à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 37.974.

The Manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to authorize acts and activities relating to the Company's objectives by its single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

Représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux, régie par la loi applicable et les présents statuts (les «Statuts»).

Définitions

Associés: les associés de la Société

Associé Cédant: tel que défini à l'article 8 des Statuts.

Cause: telle que définie à l'article 11 des Statuts.

Cession: telle que définie à l'article 8 des Statuts.

Cessionnaire: tel que défini à l'article 8 des Statuts.

Contrat de la Société d'Investissement: le contrat d'association relatif à la Société d'Investissement tel que modifié à tout moment.

Contrat de Gestion: le contrat de gestion (en ce compris ses annexes et appendices) de la Société à conclure à tout moment entre le Gérant, la Société et chacun des Associés, et tel qu'il pourrait être modifié et refondu à tout moment.

Evènement entraînant Incapacité: liquidation, dissolution, faillite ou incapacité de toute entité.

Société d'Investissement: APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à c/o Paul Hastings Administrative Services, 88, Wood Street, Londres EC2V 7AJ, Grande-Bretagne, ou à tout autre endroit tel qu'établi selon les termes du contrat de fonds.

Gérant: tel que défini à l'article 9 des Statuts.

Investissements Autorisés: (i) les obligations du gouvernement des Etats-Unis et des agences n'ayant pas une maturité de plus d'un an et d'un jour depuis la date d'acquisition, (ii) les obligations du gouvernement des Etats-Unis et des agences libellées en Euro émises par un Etat membre de la Communauté Européenne n'ayant pas une maturité de plus d'un an et d'un jour depuis la date d'acquisition et s'étant vues attribuer une notation par STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES or MOODY'S INVESTOR SERVICE, Inc. (ou, si ces organisations ne notent alors pas les obligations visées, par toute organisation de notation reconnue nationalement dans les Etats-Unis) égale au moins à «AA» ou «Aa», (iii) les titres commerciaux n'ayant pas une maturité de plus de six mois et un jour depuis la date d'acquisition et ayant une notation attribuée par STANDARD & POOR'S RATING SERVICES or MOODY'S INVESTOR SERVICE, Inc (ou, toute organisation de notation reconnue par les Etats-unis pouvant noter de tels titres commerciaux) égaux à une des deux plus élevées notations de titres commerciaux attribuées par de telle organisation, étant entendu qu'à partir de la notation de STANDARD ET POOR'S RATING SERVICES, étant «P1» et «P2» et qu'à partir de la notation de MOODY'S INVESTOR SERVICE, Inc, étant «A1» et «A2», et (iv) les dépôts en Euro portant intérêts dans les banques de l'Union Européenne avec un surplus illimité correspondant au moins en Euro à la somme de 250.000.000 USD, après un an.

Loi: la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Majorité: la majorité simple des Parts Ordinaires de la Société donnant droit de vote.

Parts Ordinaires: telles que définies à l'article 6 des Statuts

Société: telle que définie à l'article 1 des Statuts.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre la (les) partie(s) décrite(s) ci-dessus, propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite conformément à l'article 9 des Statuts, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Dénomination. La société portera la dénomination APOLLO EU II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'investir dans la Société d'Investissement par l'achat d'intérêts dans le Fonds et par l'investissement des réserves en numéraire de la Société dans des Investissements Autorisés (ou la non-distribution de ces réserves en numéraire) en attente de tout investissement dans le Fonds ou leur distribution ou leur paiement aux Associés, et d'entreprendre toutes autres activités telles que permises aux présentes, ou secondaires ou accessoires à celles-ci, que le Gérant considérerait comme nécessaires et conseillées; sous réserve des termes et conditions fixées dans le Contrat de Gestion. La Société ne sera pas soumise au régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

La Société pourra aussi émettre de nouvelles Parts Ordinaires et tous autres titres de dette ou de capital (incluant, notamment, les certificats de parts préférentielles), dont les droits seront déterminés par la Société agissant par son Gérant au moment de l'émission de tels titres. Chacun de ces titres donnera droit à son détenteur à un dividende préférentiel payable en priorité sur le dividende payable aux détenteurs des nouvelles Parts Ordinaires.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés, délibérant de la même façon que pour modifier les Statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant.

La Société ne pourra avoir de filiales ou succursales à l'étranger.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à quinze mille Euro (15.000 EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales ordinaires (ci-après reprises comme «Parts Ordinaires»), avec une valeur nominale de cent cinquante Euro (100), chacune.

Art. 7. Indivisibilité des Parts Ordinaires. Envers la Société, les Parts Ordinaires sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Ordinaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Transfert des Parts Ordinaires. Les Parts Ordinaires sont librement cessibles entre Associés.

Un Associé ne pourra vendre, céder, mettre en gage, hypothéquer ou transférer par tout autre moyen (collectivement, une «Cession») ses Parts Ordinaires, en tout ou en partie, à une personne ou une entité (le «Cessionnaire») qui n'est pas Associé

(i) à moins que, et jusqu'à ce que, les Associés de la Société, représentant 75% des Parts Ordinaires, aient marqué leur accord dans une assemblée générale des Associés, conformément aux Statuts et à la Loi et

(ii) sans le consentement préalable et écrit du Gérant, lequel pourra marquer son accord ou refuser selon son seul et absolu pouvoir discrétionnaire;

étant entendu qu'aucune Cession ne pourra être réalisée sans l'avis du conseiller légal compétent (qui peut être le conseiller de la Société), lequel avis devra raisonnablement satisfaire le Gérant et auquel il pourra être renoncé, en tout ou en partie, selon le seul et absolu pouvoir discrétionnaire du Gérant, confirmant que cette Cession ne viole la Loi ou toute loi applicable à la Société ou aux Parts Ordinaires ainsi cédées;

à condition, au surplus, que cette Cession ne soit autorisée lorsque il violerait les lois sur les titres applicables ou requiert l'enregistrement de la Société, des Parts Ordinaires ou du Gérant auprès d'une quelconque autorité de régulation des titres; et

à condition, enfin, que cette Cession n'intervienne au bénéfice du Cessionnaire avant que les conditions préalables énumérées ci-dessus n'aient été, avant toute autre chose, réalisées.

Chaque Associé cédant (l'«Associé Cédant») accepte de payer tous les frais raisonnables, y compris les frais et honoraires des avocats, encourus par la Société en relation avec une Cession des Parts Ordinaires détenues par l'Associé Cédant, sauf le cas où, et jusqu'à ce que le Cessionnaire accepte de prendre en charge ces dépenses et d'exécuter et délivrer toute documentation que le Gérant ou le conseiller légal de la Société pourrait considérer comme nécessaire et demander en relation avec toute Cession proposée.

Au cas où le Gérant accepte le transfert des Parts Ordinaires détenues par l'Associé Cédant, le Gérant devra libérer l'Associé Cédant de ces Parts Ordinaires de tout ou partie de ses droits et obligations comme Associés jusqu'à ce qu'elles soient cédées.

Aucun Cessionnaire n'aura le droit d'acquérir des Parts Ordinaires existantes ou supplémentaires dans la Société par une Cession à moins que, et jusqu'à ce que, les conditions préalables suivantes ne soient satisfaites:

* l'acte de Cession, dûment exécuté et accepté par écrit, dont la forme et la substance satisfera d'une manière raisonnable le Gérant, devra être dûment délivré à la Société;

* toute Cession de Parts Ordinaires détenues par l'Associé Cédant entraînera automatiquement la Cession d'une proportion correspondante des titres de dettes ou de capital de l'Associé Cédant au même Cessionnaire;

* l'Associé Cédant et le Cessionnaire exécuteront et accepteront tous autres instruments et entreprendront toute action que le Gérant estimera raisonnablement nécessaire ou souhaitable afin d'effectuer cette substitution;

* l'Associé Cédant ou le Cessionnaire devra payer à la Société une somme d'argent suffisante pour couvrir toutes les dépenses raisonnables encourues par et pour le compte de la Société en relation avec ce Cession.

Toute Cession non réalisée conformément à l'article 8 des Statuts sera nulle.

Art. 9. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par la Majorité des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils forment un conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») où les résolutions sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Le gérant unique ou le Conseil de Gérance de la Société, comme cela pourrait être le cas, est repris ci-après comme le «Gérant».

Art. 10. Pouvoir du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs exclusifs pour ce qui concerne la gestion, l'action et la politique de la Société, et pourra soit exercer lui-même ces pouvoirs, soit donner pouvoir pour le compte et au nom de la Société de réaliser l'objet et les objectifs de la Société, d'accomplir tous les actes, de s'engager dans tous contrats et d'entreprendre tout ce qui pourrait apparaître au Gérant, selon son pouvoir discrétionnaire, nécessaire ou de bon conseil, même secondaire, tout ceci conformément à l'objet de la Société tel que défini à l'article 3 des Statuts.

Notamment, le Gérant, après réception des souscriptions de Parts Ordinaires supplémentaires des Associés, devra, pour le compte de la Société, souscrire des intérêts dans le Fonds et utiliser le montant des contributions des Associés tel que stipulé dans les Statuts.

Le Gérant devra investir les réserves en numéraire dans des Investissements Autorisés en attente de tout investissement dans le Fonds ou les distribuer aux Associés.

Sans limiter les pouvoirs et fonctions du Gérant tels que décrits ci-dessus, le Gérant est autorisé à donner pouvoir pour le compte et au nom de la Société, ou pour son propre compte et en son nom, ou au travers d'agents en considérant ce qui pourrait être le plus approprié de:

* ouvrir, maintenir et fermer des comptes bancaires et retirer des chèques et autres ordres de paiement et ouvrir, maintenir et fermer des comptes de courtage ou de fonds de marché monétaire ou assimilés; et

* avoir recours aux services de consultants, courtiers, experts, avocats, comptables et tous autres agents pour la Société, si ceci apparaît nécessaire ou conseillé, et autoriser ces agents à agir pour et au nom de la Société, en échange d'une rémunération usuelle et coutumière; et

* conclure, exécuter, maintenir et/ou mettre fin au contrat, actions, conventions et à tous autres documents ou instruments au nom de la Société, et faire tout ce qui pourrait être nécessaire ou conseillé pour servir les objectifs, objets et pouvoirs de la Société ou conduire les activités de la Société.

Toute action entreprise par le Gérant pour le compte de la Société constituera un acte de la Société et liera celle-ci.

Art. 11. Révocation du Gérant. Une Majorité des Associés pourra, à son gré, à tout moment, après la survenance d'une Cause constatée par les Associés et l'impossibilité du Gérant de remédier à cette Cause dans le délai spécifié au troisième paragraphe ci-dessous, décider de révoquer le Gérant comme gérant de la Société. Cette révocation ne pour-

ra prendre effet qu'après une période de soixante (60) jours à compter de la date de notification au Gérant de sa révocation, et pourra nommer une autre personne ou entité comme Gérant de la Société en lieu et place du Gérant (lequel nouveau gérant devra être approuvé par une Majorité des Associés, et laquelle révocation prendra effet selon la procédure établie dans le présent article 11); le Gérant sera considéré comme ayant mis fin à la Cause s'il met fin au contrat de travail entre lui et des personnes étant intervenues dans la survenance de cette Cause et s'il assure de la réparation de la totalité du préjudice réel financier subi par la Société du fait de cette Cause.

Pour les besoins de l'article 11), «Cause» signifie (A) faute d'imprudence, mauvaise foi ou mauvaise conduite volontaire du Gérant en relation avec l'exécution de ses devoirs tels que précisé par les Statuts ou le Contrat de Gestion; (B) la décision de toute Cour ou corps gouvernemental compétent rendue dans un jugement final ou la reconnaissance par le Gérant dans une transaction, que le Gérant a commis une violation de ses devoirs tels que prévus par les Statuts ou le Contrat de Gestion, ou une violation des lois applicables, laquelle a un effet significatif néfaste sur les activités de la Société ou sur l'aptitude du Gérant à réaliser ses devoirs tels que prévus par les Statuts ou le Contrat de Gestion; ou (C) lorsqu'un Evènement entraînant Incapacité survient.

La réparation de tout événement constitutif d'une Cause telle que définie à l'article 11 survenant dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendrier après la détermination que ledit événement constitue une Cause devra être communiquée par écrit au Gérant par une Majorité des Associés.

Les Associés pourront, par vote à la majorité des deux tiers des Parts Ordinaires, à tout moment, choisir de révoquer le Gérant sans cause; cette révocation ne pouvant prendre effet qu'après une période de soixante (60) jours à compter de la date de notification au Gérant de sa révocation, et ce, selon la procédure établie dans le premier paragraphe de l'article 11. Un gérant remplaçant de la Société sera approuvée par la Majorité des Associés.

Art. 12. Matières exigeant le consentement préalable des Associés. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant. Les Associés ne devront pas interférer dans la gestion journalière de la Société.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du Gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation. Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, un quelconque membre du conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, un membre quelconque du conseil de Gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Responsabilité du Gérant. Le Gérant sera responsable devant la Société, conformément aux dispositions légales, de l'exécution du mandat qui lui a été conféré et de la mauvaise conduite dans la gestion des affaires de la Société.

Le Gérant sera responsable devant la Société et devant tous tiers, des dommages résultant de la violation de la Loi ou des Statuts. En cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de Gérance sera solidairement responsable et tout membre du conseil de Gérance sera déchargé de ses responsabilités dans le cas où il s'agit d'une violation de la loi à laquelle il n'a pas participé, à condition qu'aucune mauvaise conduite ne puisse lui être attribuée et que celle-ci ait été portée à la connaissance de la première assemblée suivante ladite violation.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

16.1. Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale.

Toutefois, si le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale annuelle dans la ville de Luxembourg le premier vendredi de juin, au lieu déterminé dans la convocation de l'assemblée.

16.2. Convocation

Les Associés doivent se rassembler à la demande du Gérant suivant la convocation de l'assemblée incluant l'ordre du jour et envoyée 8 jours avant l'assemblée à chaque Associé à l'adresse de l'Associé telle que reprise dans le registre des Associés.

Les Associés doivent recevoir toutes les informations pertinentes en relation avec les points énoncés dans l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Associés doit également, le cas échéant, décrire les modifications proposées des Statuts, et, si tel est le cas, inclure le texte de ces changements modifiant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

16.3. Participation-représentation

Tous les Associés sont autorisés à assister et à parler durant toutes les assemblées générales des Associés.

Un Associé peut agir dans toute assemblée générale des Associés en nommant, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, comme son représentant, une autre personne qui ne doit pas être obligatoirement un Associé lui-même.

Toute société ou autre entité légale étant un Associé peut faire signer une procuration par un signataire autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par télécopie une telle personne qu'il juge capable d'agir en son nom, à toute assemblée générale des Associés, sous réserve de la production de la preuve de son pouvoir que pourrait demander le Gérant.

Le Gérant peut déterminer la forme de la procuration et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq jours avant la date fixée de l'assemblée.

16.4. Vote

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions légales.

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Art. 18. Approbation des comptes et assemblée générale annuelle. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Gérant dresse un inventaire comprenant l'indication de toutes les avoirs mobiliers et immobiliers de la Société et de toutes les dettes détenues par la Société, avec une annexe résumant toutes ses actions ainsi que les dettes des Gérants, commissaires et membres envers la Société. Le Gérant prépare le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits. Le bilan et le compte de profits et pertes devront être soumis à l'assemblée générale des Associés pour approbation. Celle-ci se prononcera spécifiquement sur le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que sur la décharge à donner au Gérant.

Chaque Associé pourra inspecter l'inventaire mentionné ci-dessus et le bilan au siège de la Société.

Art. 19. Allocation et Distribution. Le bénéfice brut de la Société constaté dans les comptes annuels constituera, après déduction des frais fixes, amortissements et dépenses, le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices de la société devra être alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que le montant de la réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices net pourra être librement distribué aux Associés par le Gérant, tel qu'indiqué par les Associés. Dans la mesure où la Société reçoit des distributions en nature, le Gérant pourra, sur instruction des Associés, procéder à de mêmes distributions en nature envers les Associés.

Art. 20. Liquidation. Le Gérant, ou, s'il n'y a pas de gérant, un liquidateur qui pourra être nommé par la Majorité des Associés, devra procéder aux ventes et liquidations par et pour le compte de la Société de ses avoirs lors de la dissolution de la Société tel que décidé par les Associés représentant la Majorité des Parts Ordinaires. Le Gérant ou un liquidateur devra mettre tout en uvre afin de réduire l'avoir en espèces et autres éléments équivalents des avoirs de la Société que le Gérant ou un liquidateur pourrait conseiller de vendre, sous réserve d'obtenir la valeur de marché pour ces avoirs, et sous réserves de toutes autres considérations fiscales ou légales.

Sous réserve des dispositions légales, après les ventes et liquidations par et pour le compte de la Société de ses avoirs, le montant de ceux-ci et les autres avoirs de la Société (incluant, sans limitation, des titres contrôlés) pourra être distribués en un ou plusieurs versements dans l'ordre de priorité suivant:

* aux créanciers de la Société autres que les Associés agissant en qualité de créanciers de la Société (incluant, le cas échéant, le Gérant et ses filiales), dans la mesure autorisée par la loi, en paiement des dettes de la Société, incluant les dépenses de liquidation et de dissolution de la Société (soit par paiement, soit en créant une provision raisonnable pour leur paiement);

* aux détenteurs de titres représentatifs de dette ou de capital émis à tout moment par la Société et auxquels un droit à un dividende préférentiel payable par priorité aux dividendes payables aux détenteurs de Parts Ordinaires, est attaché;

* le montant restant, le cas échéant, avec les avoirs restants de la Société, devront être traités et distribués proportionnellement entre les Associés.

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les Parts Ordinaires ont été souscrites comme suit:

Dénomination	Nombre de Parts Ordinaires souscrites
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.	150
Total: cent cinquante Parts Ordinaires	150

Ces parts ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille Euro (15.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à deux mille deux cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les Associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de Gérant est fixé à un (1).

3. L'assemblée désigne comme Gérant pour une durée indéterminée:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

Le Gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 99, case 1. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

J. Elvinger.

(022018.3/211/567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BENESHARE TRANSPORT HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.232.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 1^{er} février 2005 que Monsieur Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 1^{er} février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021874.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 96.238.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 février 2005, réf. DSO-BB00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 février 2005.

Signature.

(900804.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

COMPANY-HARBOR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 96.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 février 2005, réf. DSO-BB00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 février 2005.

Signature.

(900805.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

CLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 95.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 février 2005, réf. DSO-BB00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 février 2005.

Signature.

(900806.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

CLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 95.692.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 11 février 2005, réf. DSO-BB00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 24 février 2005.

Signature.

(900807.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

TRAINING CONSULTING AND SEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 56.326.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2004, réf. DSO-AU00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 mars 2005.

Signature.

(900809.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

TRAINING CONSULTING AND SEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 56.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2004, réf. DSO-AU00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900808.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

SOFOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wiltz.

R. C. Luxembourg B 106.215.

Aujourd'hui, le 1^{er} février 2005, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme SOFOCOM S.A., à savoir:

- Monsieur Rachid Jeday, commerçant, demeurant à F-93140 Bondy, 55, avenue Henri Varagnat,
- Mademoiselle Ramila Bouguerra, commerçante, demeurant à F-93200 Saint-Denys, 4, Passage Lacroix,
- Monsieur Patrick Farel, commerçant, demeurant, F-93250 Villemonble, 53, avenue du Riney.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Rachid Jeday, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Fait à Wiltz, le 1^{er} février 2005.

Signé: R. Jeday, R. Bouguerra, P. Farel.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2005, ref. DSO-BB00008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2005.

U. Tholl.

(900774.2/232/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

**MONDIALA TECHNOLOGY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ICTribe S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 95.294.

Les comptes annuels rectifiés au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour la société

Signature

(900918.3/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

GATEWAY TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R. C. Luxembourg B 98.503.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille cinq, le 18 janvier, s'est réunie la réunion du conseil d'administration de la société anonyme GATEWAY TELECOM S.A.:

- La société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC (USM), dont le siège social est situé à 33137-4537 Miami Floride, Biscayne Boulevard, 2865, n° 339, représentée par son directeur pour le Bénélux, Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, né le 25 juillet 1960 à Casablanca (Maroc), demeurant à B-4910 Theux, rue les Cours 236B.

- La société CPEL SOPARFI S.A., dont le siège social est situé à L-9643 Crendal, Maison 14, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.194, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Jacques Perwez, né le 24 septembre 1942 à Ougree (Belgique), demeurant à B-4100 Seraing, rue de Vésale 26.

- Madame Chantal Pletinckx, née le 22 juin 1949 à Auderghem (Belgique), demeurant à L-9647 Doncols, Chemin des Douaniers 6.

Lesquels membres présents ou représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur délégué, la société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC, prénommée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

USM INC / CPEL SOPARFI S.A. / Ch. Pletinckx

L. Luca Pinazo / J. Perwez / -

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2005, réf. DSO-BA00168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900810.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

GATEWAY TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R. C. Luxembourg B 98.503.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2005

L'Assemblée Générale s'est tenue le 9 février 2005 dans les locaux de la société, et tous les actionnaires ont été convoqués conformément aux prescriptions reprises dans les statuts de la société.

Monsieur Lucas Luca Pinazo préside l'assemblée et nomme Madame Chantal Pletinckx, au poste de secrétaire et Madame Nathalie Ziccardi au poste de scrutateur. Visant le registre des présences, le président fait constater que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

L'assemblée étant valablement constituée, le président déclare la séance ouverte à 16.30 heures et donne lecture de l'ordre du jour suivant, tel qu'il a été communiqué préalablement aux comparants:

1. Démission administrateur,
2. Nomination administrateur.

Procès-verbal établi par le Secrétaire au sujet des points de l'agenda:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur suivant:

- La société CPEL SOPARFI S.A., ayant son siège social Maison 14 à L-9743 Crendal.

L'Assemblée donne décharge à l'administrateur sortant pour la gestion de la société depuis sa nomination.

2. L'Assemblée Générale accepte la nomination au poste d'administrateur de:

- Lucas Luca Pinazo, demeurant, rue les Cours 236/B à B-4910 Theux.

Tous les points repris à l'agenda étant épuisés et aucun nouveau point ne se rajoutant à ce dernier, le Président demande au Secrétaire de bien vouloir acter au procès-verbal que l'Assemblée Générale s'est terminée à 16.55 heures.

Fait à Doncols, le 9 février 2005.

L. Luca Pinazo / Ch. Pletinckx / N. Ziccardi

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 10 février 2005, réf. DSO-BB00084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900811.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2005.

IPROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch, 69, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 99.620.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 février 2005, réf. DSO-BB00230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900776.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

EURO CENTRAL AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 95.912.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 30. Dezember 2004

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten Dezember, am Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, sind zur ausserordentlichen Generalversammlung erschienen,

die Aktionäre der Gesellschaft EURO CENTRAL AG gegruendet gemaess Akt vor dem instrumentierenden Notar Fernand Unsen in Diekirch am 8. Mai 2001,

eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 95.912.

Die Sitzung wird eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Pieter Jacob Ijben, Kaufmann, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin Frau Ten Brink Agnes, Sekretärin, wohnhaft zu NL-7591 Denekamp, Johanniksweg 1.

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Hermann-Josef Lenz, wohnhaft zu B-St. Vith, Hinderhausen 82.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Die Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung des Rechnungskommissars U-BÜRO, S.à r.l.,
- Ernennung eines neuen Rechnungskommissars.

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollzählig erschienen sind. Die erschienenen oder vertretenen Gesellschafter beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der bisherige Rechnungskommissar U-BÜRO, S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, wird zum 31. Dezember 2004 entlassen.

2. Als neuer Rechnungskommissar wird ernannt zum 1. Januar 2005 die Gesellschaft EUROTAX, S.à r.l. mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. Dieses Bestellung gilt bis zur Gesellschafterversammlung im Jahre 2007.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 30. Dezember 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} mars 2005, réf. DSO-BC00023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900778.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

RECYPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.

R. C. Luxembourg B 101.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(900771.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

KOBENBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 5.420.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(900770.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

LOBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, route Principale.

R. C. Luxembourg B 101.162.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(900769.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

FUTEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue Kockelberg.

R. C. Luxembourg B 87.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(900768.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2005.

SELUX, S.à r.l., SERVICES & ENGINEERING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 37, rue Abbé Joseph Flies.

R. C. Luxembourg B 105.671.

Assemblée générale extraordinaire du 25 février 2005

Sont présents:

- Monsieur Jean-Marc Darquennes, demeurant à B-5310 Eghezee, 14, rue de Winée,
- Monsieur Pascal Jourdain, demeurant à B-6742 Chantemelle, 11, rue du Sart Macre,
- Madame Isabelle Philipin, demeurant à B-6810 Izel-Gare, rue du Bois Brûlé 8.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un gérant technique,
2. Divers.

La séance s'ouvre à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Darquennes qui désigne Monsieur Pascal Jourdain comme secrétaire et Madame Isabelle Philipin comme scrutateur.

Le président constate que les actionnaires sont tous présents et que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer.

Le point N° 1 est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur Pascal Jourdain au poste de gérant technique est accordée. Il aura un pouvoir de co-signature pour cette activité, pour une durée 6 ans.

Le point N° 2 est abordé:

Néant.

Le secrétaire fera le nécessaire en vue de publication de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15 minutes.

J.-M. Darquennes / P. Jourdain / I. Philipin

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2005, réf. DSO-BC00024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900817.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2005.

31632

CERARDENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 15A.
R. C. Luxembourg B 102.052.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 février 2005, réf. DSO-BB00220, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CERARDENNE S.A.

Signature

(900781.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

D. CARETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 33.
R. C. Diekirch B 5.416.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 février 2005, réf. DSO-BB00218, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société D. CARETTE S.A.

Signature

(900782.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

WALTERSTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.
R. C. Luxembourg B 97.790.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 février 2005, réf. DSO-BB00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société WALTERSTUFF, S.à r.l.

Signature

(900783.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

PATRICK WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 14, rue Gerelwée.
R. C. Diekirch B 5.387.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 février 2005, réf. DSO-BB00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PATRICK WEBER, S.à r.l.

Signature

(900784.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mars 2005.
